

Voici les quelques modalités d'organisation d'une séance :

- ***Quel tarif s'applique ?***

Le tarif dépend du film retenu :

- Programme de courts-métrages d'une durée globale inférieure à 1h = 3,50€ par élève. On compte également un accompagnateur offert pour 10 élèves. Au-delà, les accompagnateurs sont facturés au même prix que les élèves.
- Long-métrage d'une durée supérieure à 1h = 4€ par élève. On compte également un accompagnateur offert pour 10 élèves. Au-delà, les accompagnateurs sont facturés au même prix que les élèves.

- ***Quand les séances peuvent-elles se dérouler ?***

Nous privilégions les séances le matin à partir de 9h30.

Le cinéma étant fermé au public à ce moment-là, cela nous permet d'accueillir vos élèves dans les meilleures conditions.

Nous pouvons vous accueillir le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Les séances en après-midi ne sont pas totalement exclues mais resteront des exceptions.

- ***Un effectif minimum est-il requis pour organiser une séance ?***

Nous n'avons pas fixé de seuil minimum en dessous duquel nous n'organisons pas de séances.

Nous étudierons toutes les demandes.

Nous faisons confiance aux équipes pédagogiques que nous savons conscientes de nos contraintes : comme vous vous en doutez, compte tenu des efforts pratiqués sur les tarifs proposés, réunir au moins 2 classes sur une séance est plus intéressant pour nous.

C'est pourquoi nous vous remercions par avance de vos efforts. N'hésitez pas à faire part de votre projet autour de vous, voire même auprès de collègues d'autres établissements.